



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA25 22013

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2025, le règlement suivant :

RCA25 22013 : Règlement particulier d'occupation du domaine public pour la mise en valeur du Château d'eau de la Congoleum par l'installation d'une enseigne en lien avec le projet Canal de Lachine 4.0 porté par PME MTL Grand Sud-Ouest (dossier 1258678015)

Ce règlement entre en vigueur le 12 septembre 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 12 septembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude